

## SEANCE DU 11 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mai à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Mai, sous la Présidence de Monsieur CARDOT Philippe, Maire.

Étaient présents : Mmes BOISSEAU, CLEMENT, DRUGEON, GRIMAUULT, LE DREN-RAIMBAULT et ODI AU  
Mrs BRILLAUD, DUSSER, GABARD, GUIGNARD, MENARD, NEDEY et VIVIER

Étaient excusé : Mme PALOUS

Procuration :

Était absent :

Secrétaire de Séance : Mme GRIMAUULT

.....

### 1°) OBJET : DM 2

L'Etat a retenu 436 € au titre du dégrèvement de la THLV (voir PJ).

Il n'a pas été voté de crédits au chapitre 014 (compte 7391172) au budget 2021 ; il faut prendre une décision modificative pour abonder cet article budgétaire.

	DEPENSES					RECETTES					
	N° de chapitre globalisé	Compte	Diminution	Augmentation	Total par chapitre	N° de chapitre globalisé	Compte	Diminution	Augmentation	Total par chapitre	
FONCTIONNEMENT	022		450,00		-450,00					0,00	
	014	7391172		450,00	450,00					0,00	
	<b>Total :</b>					<b>0,00</b>	<b>Total :</b>				

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 2°) OBJET : Acquisition de parcelles terrain des Bretonnières

La commune a entrepris depuis plusieurs mandats une mise en valeur des anciennes gravières, singulièrement sur le secteur des Bretonnières.

Ce programme de valorisation s'est traduit par l'acquisition d'un premier étang, puis l'acquisition de l'ancienne ferme des Bretonnières, et l'aménagement progressif d'espace de loisir (restauration des granges, aménagement de tables et bancs...).

Dans le même temps, le département de Maine et Loire a classé ce périmètre en ENS (espace naturel sensible).

Sur ces bases, la commune, le département et la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) ont décidé de collaborer pour mettre en valeur le site.

Dans ce cadre, l'acquisition de l'étang situé sur les parcelles B208, B209, B1018, B1021, B1023, B1025, B1026, B1044, B1050, B1102, B1104, B1106 permettrait de donner une unité foncière cohérente autorisant l'élaboration d'un plan de gestion coordonné autour de deux espaces : un espace loisirs et un espace ornithologique préservé.

Le propriétaire ayant donné son accord pour une session de l'ensemble au prix de 60.000 € hors frais, le Maire sollicite l'accord du conseil pour :

1. Engager la procédure d'acquisition en lien avec la SAFER
2. Solliciter le concours du département pour l'acquisition et l'élaboration du plan de gestion
3. Solliciter la LPO pour la réalisation du plan de gestion
4. Signer tout acte ou document en lien avec ces opérations.

Après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

### **3°) OBJET : RETROCESSION ET INTEGRATION DES VOIES ET RESEAUX DU LOTISSEMENT DE L'IMPASSE DE LA GUIBAUDIÈRE, DANS LE DOMAINE COMMUNAL.**

Le Maire expose au conseil municipal la demande l'indivision RENOUE, de rétrocéder la voirie et les réseaux sis Impasse de la Guibaudière, à la Mairie de Montreuil sur loir.

Vu la demande de rétrocession formulée par l'indivision RENOUE, de la voirie située sur les parcelles A0874, A1147 et A1206 et la transmission des certificats de conformité délivrés par les gestionnaires de réseaux.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter la rétrocession des parcelles nommées ci-dessus, pour la valeur d'un euro, de l'autoriser à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement de la voirie.

Il propose également au conseil que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente soient à la charge exclusive de l'indivision RENOUE.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **4°) Questions Diverses :**

- **Organisation des élections Régionales et Départementales** : Le protocole sanitaire et le protocole de disposition de salle de vote ont été évoqués. Les élus et citoyens tenant un bureau de vote devront être vaccinés ou avoir fait un test PCR 48h avant les élections.
- **Appel à Bénévoles au centre de vaccination de Seiches Sur Le Loir** : La commune va mobiliser ses moyens de communication pour recruter le maximum de bénévoles.
- **Projet de manifestations communales** : le feu d'artifice sera tiré le Samedi 2 Octobre 2021, à l'étang des Bretonnières. Le centre des Trinottières font une porte ouverte le Jeudi 30 Septembre et Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 2021 et ont sollicité la participation du comité des fêtes.
- **Point travaux bibliothèque** : Le déménagement aura lieu le Samedi 05 Juin 2021.
- **Point LPO** : La ligue de protection des oiseaux a fait une intervention lors du conseil. Ils ont présenté l'aide qu'ils pourraient apporter à la commune pour le projet des Bretonnières (notamment la réalisation du plan de gestion).

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Mardi 08 Juin 2020 à 20h00.**